RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

[redacted]

le Directeur Général

[redacted]

**ARCADE AUDIT**
Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000,00 €
Siège social : 19, rue du Général Foy – 75008 PARIS
RCS Paris : 378 009 831

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**
**EN DATE DU 30 JUIN 2023**

Les soussignés,

- **Monsieur Charles VÈVE,** né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à [redacted]

- **Monsieur Christophe LEGUÉ,** né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à [redacted]

- **Monsieur Jean-Marie IDELON-RITON,** né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à [redacted]

- **La société COMPAGNIE DES TECHNIQUES FINANCIERES (CTF)**, société par actions simplifiée au capital social de 100.000,00 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 19, rue du Général Foy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 700 405, représentée par Monsieur Christophe LEGUÉ, dûment habilité aux présentes,

représentant l'intégralité des 500 actions composant le capital social de la société **ARCADE AUDIT**, société par actions simplifiée au capital de 15.000 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 19, rue du Général Foy, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 378 009 831 *(ci-après la « Société »)*,

ont pris à l'unanimité les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

**PREMIERE DECISION – NOMINATION DU PRESIDENT**

La collectivité des associés prend acte de la démission de la société COMPAGNIE DES TECHNIQUES FINANCIERES (CTF), société par actions simplifiée au capital social de 100.000,00 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 19, rue du Général Foy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 700 405, de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, et décide, sur proposition de la présidence, de nommer en remplacement :

- **Monsieur Charles VÈVE**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à [redacted] exerçant la profession d'Expert-comptable et Commissaire aux comptes, inscrit en cette qualité auprès de l'Ordre des Experts-comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Charles VÈVE dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Concernant la rémunération de Monsieur Charles VÈVE, ès-qualités de Président, celle-ci est fixée à Mille (1.000,00) euros net mensuel, et versée en fin d'exercice, étant précisé qu'en sus de cette rémunération, il aura la faculté de se faire rembourser de ses frais tels qu'engagés dans l'intérêt de la Société, et ce, sans délai.

Monsieur Charles VÈVE accepte ces fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la Loi.

**SECONDE DECISION - POUVOIRS**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité nécessaire.

*  *  *

Le présent acte sous signature privée, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un exemplaire des présentes est remis à la Présidence, qui le reconnaît.

[redacted]

**Monsieur Christophe LEGUÉ**

[redacted]

[redacted]

**La Société COMPAGNIE DES TECHNIQUES FINANCIERES (CTF)**
Représentée par son Président, Monsieur Christophe LEGUÉ

[redacted]

**Monsieur Jean-Marie IDELON-RITON**